

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 23  
présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin,  
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,  
dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

### Étaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, Mme CHANEAC Brigitte,  
M. PERRIN Roger, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION  
Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, M. FERRAND  
Olivier.

### Procurations :

Mme PINET Monique à Mme CHANEAC Brigitte  
M. SERRE Denis à M. SANIEL Jean-Paul  
M. CLAVEL Christophe à M. PERRIN Roger  
Mme LABAUNE Sophie à Mme ROURE Marie-Christine  
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François

### Absents excusés :

Mme HORNEGG Johanna  
M. RICHARD Frédéric  
Mme FONTANEL Sophie

### Absents :

M. CUMIN Gérard  
Mme BOS Elise

Secrétaire de séance : Mme ARNAUD Karine

Délibération N° 058 – 2025

### **Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche TERRITOIRE D'ÉNERGIE ARDECHE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des L. 5211-20  
et L. 5212-7-1;

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la modification des statuts du Syndicat Départemental  
d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) ;

Vu la délibération n°1 du 19 mai 2025 du SDE 07 approuvant la modification de ses statuts ;

Vu les projets de statuts annexés à la présente délibération ;

Considérant que le projet de modification statutaire a pour objet de répondre à la fois aux  
changements législatifs intervenus depuis la dernière révision statutaire qui a eu lieu en 2013  
ainsi qu'aux attentes des membres présents et futurs ;

Considérant qu'il est désormais proposé aux membres du Syndicat qu'ils puissent lui  
transférer une nouvelle compétence relative à la gestion de la donnée ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le - 2 JUL. 2025

ID : 007-210700647-20250630-001123-DE



Considérant que les conditions de transfert et de reprise des compétences du syndicat ont été précisées ;

Considérant que la gouvernance a été modifiée afin d'assurer une représentation sécurisée et équilibrée des membres ;

Considérant qu'il est proposé en modifier la dénomination du Syndicat par « Territoire d'Énergie Ardèche » ;

Considérant que ces modifications entreront en vigueur sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5211-7-1 du CGCT ;

Considérant que les dispositions susmentionnées soumettent les modifications statutaires à l'approbation du comité syndical, ainsi qu'à l'accord de la majorité qualifiée des membres du syndicat et que cette majorité qualifiée est satisfaite lorsqu'elle réunit au moins les 2/3 des organes délibérants des membres concernés, représentant plus de la 1/2 de la population totale de ceux-ci, ou lorsqu'elle réunit la 1/2 au moins des organes délibérants, représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre l'accord des organes délibérants des membres dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Considérant que les membres du SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche) disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat pour se prononcer sur la modification des statuts du SDE 07.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 18 voix pour,**

**APPROUVE** les statuts modifiés du SDE 07 annexés à la présente délibération ;

**INVITE** le Maire à notifier la présente délibération au président du SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche) et à la Préfète de l'Ardèche ;

**INVITE** la Préfète de l'Ardèche à prendre un arrêté fixant les nouveaux statuts au 19 mai 2025 sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5212-7-1 du CGCT.

Dr. Jacques CHABAL  
Maire du Cheylard



*Affiché en Mairie le 2 juillet 2025  
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône  
pour contrôle de légalité le 2 juillet 2025*